

Réunion du 15 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme DESVOY JOPPE Béatrice, Mme MAURICE Bernadette, M. MILLON Luc, M. PONSIGNON Daniel, M. VANSANTBERGHE Pascal, M. RAGOT Nicolas, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc.

- Absents : Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme ORSINI Frédérique, M. LEBLANC Xavier.
- Absente excusée : Mme LEGRIS Corinne.
- Date de la convocation : 9 octobre 2018.
- Secrétaire de séance : M. PONSIGNON Daniel.

Approbation du compte-rendu du conseil du 17 septembre 2018

Après quelques modifications de formulation, le compte-rendu est approuvé par 6 voix pour et 1 abstention.

Cimetière

- Un point sur l'avancement des travaux est fait en séance.
 - Le bardage du bâtiment est en cours de réalisation et doit être terminé sous 10 jours environ.
 - La pose de l'enrobé sera sous-traité à l'entreprise Eiffage au plus tard la 1^{ère} semaine de novembre mais tout est fait pour anticiper cette réalisation. Une surveillance particulière, voire un bureau de contrôle sera mandaté lors de la pose.
- Un courrier a été envoyé au titulaire du lot 1 concernant les retards constatés sur ce lot, entraînant des retards sur les autres lots.
- Une inauguration du site de La Dessaulle est envisagée avec la plantation du 1^{er} arbre du verger participatif.

Sécurisation Grande Rue

2 devis réactualisés suite à la rencontre avec les services du Département ont été reçus en mairie :

- MRTP pour un montant de 19 620,90 € TTC
- GTC pour un montant de 13 200,00 € TTC

La société GTC est retenue à l'unanimité pour un montant de 11 000 € HT, soit 13 200 € TTC

Taxe d'aménagement

Cette taxe, perçue lors de nouvelles constructions et/ou aménagements, est calculée sur notre commune à hauteur de 1,5% du taux national.

La communauté de communes (CCMC) ayant repris la compétence urbanisme, cette taxe lui serait maintenant affectée. Or, cette taxe était prévue initialement pour l'aménagement et l'entretien des voiries et réseaux, sa perception par la CCMC devient donc incompatible avec la seule compétence urbanisme.

Une réflexion doit être conduite au sein de la CCMC quant à la réversion de cette taxe aux communes.

Droit de préemption urbain

Le transfert du droit de préemption urbain au sein des communautés de communes est de droit, celui-ci étant associé au PLU (Plan Local d'Urbanisme).

11 Novembre 2018

Les points suivants sont arrêtés pour la commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale :

- En accord avec les enseignants, des bleuets seront fabriqués par les enfants des classes de maternelle. L'achat de bleuets dans le commerce sera fait pour les enfants du primaire.
Tous les enfants seront invités personnellement à venir déposer ce bleuet au pied du monument aux morts lors de la cérémonie.
- La cérémonie débutera à 10h45 et la cloche sera sonnée à 11h.

D'autres idées sont toujours en réflexion : lâché de pigeons, lecture de lettres de poilus.

FREDON

Une matinée de démonstration zéro phyto a eu lieu à Suippes le mercredi 10 octobre. La commune était représentée.

Par ailleurs, la réunion de restitution à destination des élus du plan de gestion de la FREDON a eu lieu le 15 octobre à 18h à la mairie d'Ecury-sur-Coole.

Des conseils pour lutter contre la végétation invasive et les insectes dévastateurs, ainsi que des conseils d'entretien pour les tontes et la taille des végétaux ont été présentés.

Des démonstrations d'entretien à partir de différents modèles de matériels ont été réalisées par les fabricants et revendeurs.

Afin de mettre en place ces préconisations et prétendre à une éventuelle labellisation (de 1 à 3 libellules), la commune doit réfléchir et proposer un plan de gestion des ses différents espaces avant la fin de cette année.

Point sur les dépenses

Une analyse des charges à caractère général de 2012 à 2017 a été présentée par Mme Maurice. On note un montant global constant et maîtrisé de ces dépenses sauf les années où la commune réalise des entretiens de voiries.

On constate par ailleurs une augmentation des cotisations liées aux frais de personnel et une baisse constante de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, versée annuellement par l'état.

Vœux 2019

Les vœux de la commune à l'ensemble des habitants auront lieu le week-end du 20 janvier 2019.

SCoT

Dans la perspective d'un développement durable du territoire, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Châlons vise à limiter l'étalement urbain, à favoriser la mixité des fonctions urbaines et la juste proximité des équipements et de services.

En conséquence, une réflexion est conduite au sein du SCoT afin de redistribuer les espaces à construire et cela commune par commune selon les besoins estimés par le SCoT.

Questions diverses

Stationnement Grande Rue :

Un rappel est fait concernant la dangerosité de certains stationnements Grande Rue. Les aménagements engagés prochainement et liés à la sécurisation de cette voie ainsi que la pose de panneaux limitant les stationnements et la création de places délimitées devraient améliorer cette situation.

Peupliers de la commune

Une reprise de contact vient d'être faite avec la société en charge de l'abattage des peupliers de la Route d'Écury.

Voisins Vigilants

Une permanence est programmée le mercredi 7 novembre par l'adjutant Legris à la mairie de Nuisement-sur-Coole.

Prochaine réunion le lundi 12 novembre 2018 à 20h30.